

N° D'ORDRE : 2023-137

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 04
Excusé : 00
Absents : 03
Qui ont pris part
à la délibération : 26

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - M. BLANC Romain –M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé :

Absents : Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – Mme ASNARD Marjorie - M. SAUVAT Sébastien

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR / DSIL 2024

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'il convient, comme chaque année, d'arrêter le programme de travaux pour lequel la commune souhaite obtenir une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024.

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'il souhaiterait proposer le projet suivant :

Remise aux normes et sécurisation de l'hôtel de ville				
DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Etudes	82 330,00 €	Conseil Départemental	Notification le 8-12-22 150 000,00 €	18,50%
Contrôle technique				
CSPS				
ADAP (PMR)				
		Conseil Régional FRAT 2022	200 000,00 €	24,67%
Travaux de remise aux normes et sécurisation de l'hôtel de ville	728 168,00 €	DETR / DSIL 2024	298 399,00 €	36,83%
		AUTOFINANCEMENT	162 100,00 €	20%
TOTAL	810 498,00 €	TOTAL	810 498,00 €	100%

Il est précisé que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR/DSIL et le taux réellement attribué.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT